

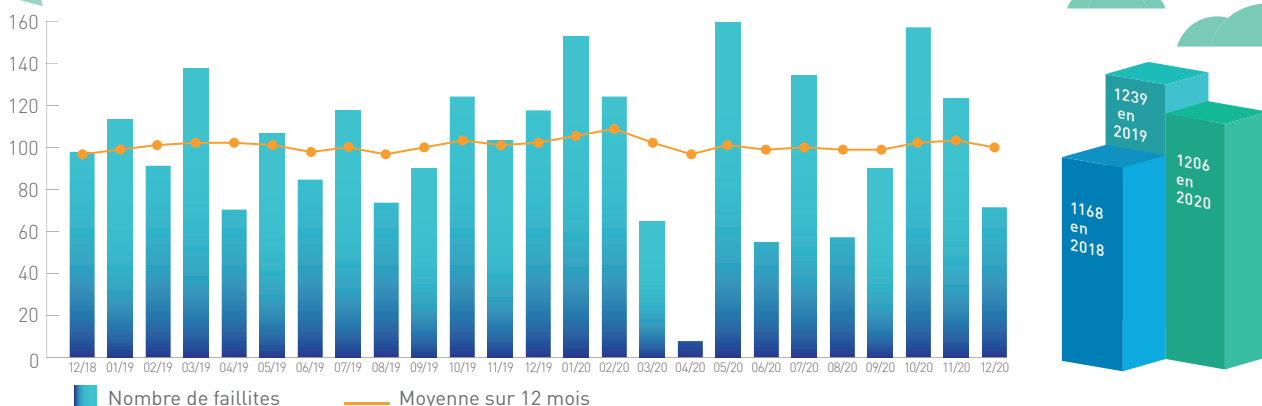
# RADIOGRAPHIE DES **FAILLITES** D'ENTREPRISES EN 2020

## 1

### MOINS DE FAILLITES EN 2020 : C'EST GRAPHE DOCTEUR ?

Malgré la crise sans précédent liée à la pandémie de COVID, le nombre de faillites en 2020 s'est maintenu à un niveau équivalent à celui des années précédentes.

NOMBRE DE FAILLITES PAR MOIS DEPUIS DÉCEMBRE 2018\* - situation au 11/01/2021

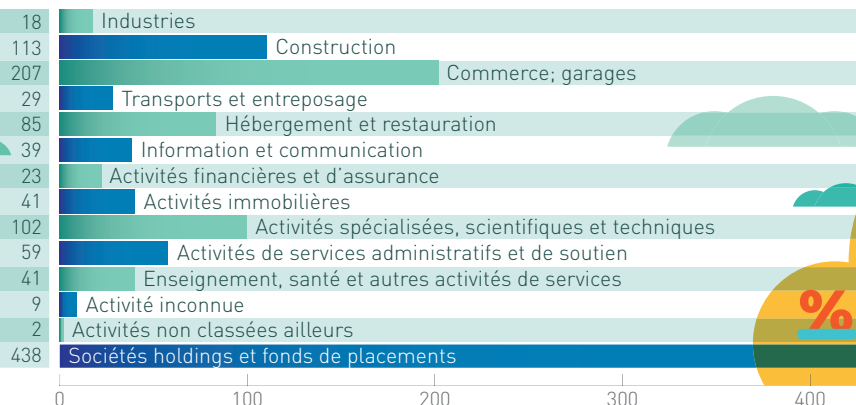


## 2

### ANALYSE PAR SECTEUR

Hors holdings et fonds de placements (438), c'est dans le commerce que les faillites sont les plus nombreuses (207), suivi de la construction (113) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques (102). Les ordres de grandeur restent les mêmes que les années précédentes. Plus surprenant à première vue, le nombre de faillites dans le secteur de l'HORECA a fortement baissé en 2020 (85 contre 129 en 2019).

NOMBRE DE FAILLITES PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (NACE Rév.2)\* - situation au 11/01/2021

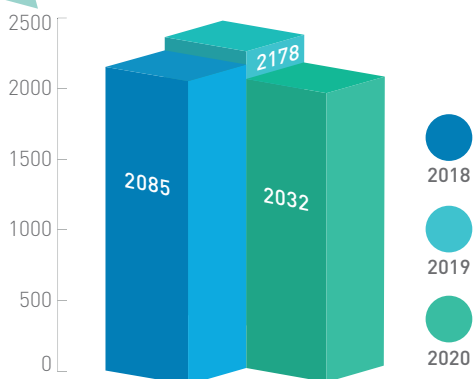


## 3

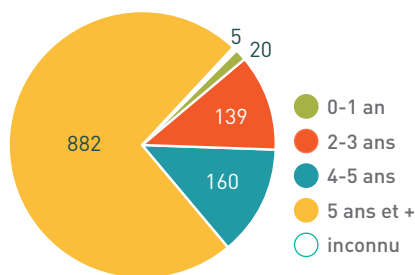
### 2032 EMPLOIS CONCERNÉS

La plupart des faillites concerne des entreprises sans salariés (53%) ou dont l'effectif est inférieur à 10 salariés (41%), ce qui explique le nombre relativement peu élevé d'emplois concernés par les faillites (2 032).

PERTES D'EMPLOI SALARIÉS PAR ANNÉE\*

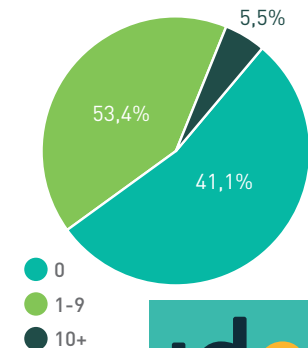


NOMBRE DE FAILLITES 2020 PAR CATÉGORIE D'ÂGE DES ENTREPRISES\*



Environ 1 faillite sur 4 est le fait d'entreprises ayant moins de 5 ans

FAILLITES 2020 PAR TAILLE (EN NOMBRE DE SALARIÉS)



\* Source Dashboard faillites du STATEC

# LA VAGUE DE FAILLITES N'A PAS (ENCORE) EU LIEU

**Force est de constater que la crise déclenchée par la pandémie n'a pas encore eu d'effets visibles sur les faillites, si ce n'est une chute spectaculaire de ces dernières au mois d'avril en raison du confinement qui a perturbé le fonctionnement des Chambres commerciales. En 2020, 1206 faillites ont été enregistrées, soit une baisse de 2,6% sur un an. Pour l'heure, les ordres de grandeurs entre les secteurs sont les mêmes que ceux enregistrés en 2019, une année « normale », à l'exception surprenante du secteur de l'Horeca où les faillites sont en baisse de 34% !**

Mais cet indicateur ne constitue en rien un baromètre de la gravité de la crise... du moins à ce stade. C'est en effet dans les prochains mois qu'il faudra surveiller le niveau des faillites. Pour traverser cette crise, les entreprises luxembourgeoises bénéficient de « pansements d'urgence » permettant d'assurer leurs fonctions vitales comme le chômage partiel, les garanties de prêt, les aides directes et indirectes, les échéances fiscales et de charges sociales rallongées, etc. Certaines d'entre-elles peuvent aussi compter sur des réserves accumulées par le passé. Il n'en demeure pas moins, vu la nature de la crise, qu'elles auront été nombreuses à avoir subi un choc significatif sur leur bilan et qu'elles pourraient bien manquer de liquidités pour financer les besoins en fonds de roulement qui vont augmenter... précisément lorsque l'activité économique reprendra.

Pour les entreprises les plus touchées par la pandémie, le moment de la reprise sera probablement celui de la nécessité de repasser des commandes, de rappeler les salariés en chômage partiel, de payer les factures échues à quoi pourraient s'ajouter une baisse de l'ampleur du soutien public et les inévitables remboursements d'avances obtenues au plus fort de la récession (charges sociales, impôts, loyers, aides remboursables, crédits). Sans compter que les banques, dans un contexte de risque accru, pourraient bien resserrer les conditions de crédit en particulier pour les entreprises dont la solidité financière s'est érodée.

D'une manière générale, le gouvernement et les principaux acteurs économiques devront gérer une phase à haut risque sur le plan économique en 2021. Il s'agira notamment de donner des perspectives de retour à la normale (à partir de quel seuil de vaccination pourra-t-on s'affranchir des mesures sanitaires ?), d'anticiper les effets (inconnus) du redémarrage après une longue hibernation de certaines entreprises, puis de gérer une sortie de crise progressive et inégale avec des mesures ciblées sur les secteurs qui souffrent le plus et un débranchement progressif des aides pour ceux qui repartent.

Au moment de la reprise, il sera donc nécessaire de réfléchir à une évolution des dispositifs d'aide offrant suffisamment de souplesse pour éviter à tout prix des défauts de paiement provoqués par un éventuel débranchement sec du soutien aussitôt que les niveaux d'activité d'avant la crise seront retrouvés. Des mécanismes de conversion des dettes en capitaux propres sont également une piste à explorer pour contrer ce risque.

Vincent HEIN

**Idea**  
Fondation

Pour en savoir plus, retrouvez  
nos publications sur [www.fondation-idea.lu](http://www.fondation-idea.lu)

